

Accès aux soins : adoptez les bons réflexes !



Le jour

En semaine de 8h à 20h

Je contacte en priorité
mon médecin traitant ou
en cas d'absence un autre
cabinet médical



Je ne me déplace
pas aux urgences,
j'appelle le

15*



Le soir à partir de 20h, le week-end, les jours fériés et pendant les ponts

J'ai un problème de santé
qui ne peut pas attendre
l'ouverture habituelle des
cabinets médicaux

Je ne me déplace pas aux urgences,
j'appelle le

116 117

ou

15

pour le médecin de
garde

en cas
d'urgence vitale*

* ou le 114 pour les personnes sourdes ou malentendantes



Je reçois
des conseils
médicaux
par
téléphone



Je suis informé
du lieu où
consulter le
médecin de
garde le plus
proche



Je reçois la
visite d'un
médecin
de garde



Je suis pris
en charge
à l'hôpital